



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions

OBJET : CONVENTION POUR
L'ORGANISATION D'UNE CONFERENCE
SUR LE THEME DE LA SANTE MENTALE
DANS LE CADRE DE LA JOURNEE
"VINCENNES ECO-CITOYENNE" 2026

DÉCISION N° DM-CCAS-26-013
EN DATE DU 04 MAI 2026

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 8 avril 2026 donnant délégation à sa Présidente pour l'ensemble des affaires relevant de l'article R123-21 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU la délibération du Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale en date du 8 avril 2026, donnant délégation de pouvoirs, en cas d'absence du Président, à la Vice-présidente ;

CONSIDÉRANT la proposition de Madame Caroline LECOUTURIER, domiciliée au 17 avenue des Marronniers 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS, d'organiser une conférence sur le thème de la charge mentale des femmes, dans le cadre de la journée « Vincennes Eco-Citoyenne » 2026, pour un montant de 500 € TTC (cinq cents euros), qui sera financée par le Territoire Paris Est Marne & Bois ;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec Madame Caroline LECOUTURIER, domiciliée au 17 avenue des Marronniers 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS, pour l'organisation d'une conférence sur le thème de la charge mentale des femmes, dans le cadre de la journée « Vincennes Eco-Citoyenne » 2026, pour un montant de 500 € TTC (cinq cents euros), qui sera financée par le Territoire Paris Est Marne & Bois.

Pour extrait conforme,
Vice-Présidente,

Signé

Sandrine DEBOURG